

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée	Modification ou réponse retenue
						ou Réponse à la question posée	
0	Jean-Philippe Pène (DGPR)	B	V-11, V12, VI	technique	Les métadonnées décrites dans la partie VI correspondent seulement en partie au format Inspire qui doit être suivi, et qui est accessible par le lien mentionné dans le rapport (partie A).	Des compléments sont proposés en conséquence dans le modèle conceptuel aux parties V-11 et V-12 dans un mail d'accompagnement, ainsi que le formulaire pré-rempli destiné aux Dreal (une fiche pour les cartes d'aléas, une fiche pour la carte de risques)	Les formulaires métadonnées ont été saisis pour les deux types de cartes à produire. Le groupe de travail a décidé de retenir une fiche de métadonnées par TRI. Celles-ci seront intégrées à la partie C du standard. Le chapitre VI-1 est supprimé de la partie B.
1	Yann PEPE (DDT28)	A	II et III	Autre usage de la base de données	le II4°§ présente une ouverture par le "notamment" mais il pourrait être expressément ajouté comme autre articulation avec les DDT(M) le recours à cette même structuration des données (et donc structuration commune pour des départements avec cours d'eau limitrophes). Cet objectif de gestion du risque (figurant au III) peut reprendre les principes d'élaboration des TRI pour le niveau fréquent (et peut-être moyen) pour le rôle du référent inondations (mentionné dans le III Autres utilisations et usages spécifiques 2§) en ne se limitant pas aux enveloppes des TRI (les TRI n'étant -au mieux- qu'une faible partie du réseau). Ce rôle correspond à des cartes d'initiative départementale et pas supra départementale (DREAL ou SPC).	1°) Mettre à disposition des SIG des DDT(M) qu'il y ait ou non des TRI (pressentis) dans le département, les données d'enjeu (cf. IV 3.2.2) recueillies lors des EPRI 2°) Établir un lien (mention dans une circulaire ? Note aux Préfets ? Article en ligne ?) entre les moyens et les échéances d'application de la DI et les échéances raisonnables pour la production locale pour la mission Référent Inondation	Cette remarque concerne l'accompagnement du dispositif. Elle n'impacte pas les documents qui sont l'objet de la consultation.
2	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	B	II.2.5	Technique	Je ne vois pas l'intérêt de fournir des vitesses avec 16 directions alors qu'une valeur permettrait d'être fidèle aux résultats numériques. Si la vitesse n'est pas perpendiculaire à certaines sections, cela va amener des commentaires, par exemple sous un pont.		L'attribut azimuth est transformé en un attribut de type numérique contenant la valeur de l'angle calculé.
3	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	B	II.1	Technique	1. remarques de 1er niveau Le titre devrait être surface inondable, ce qui est écrit dans le décret, pour distinguer des zones inondables PPRi..., ce permettrait d'avoir EAIP pour l'EPRI, surfaces inondables pour la carto DI et zones inondables pour les PPRi ou AZI. En terme de nommage, pour zone_iso_classe_hauteur et zone_iso_debit, le terme classe est à enlever ou ajouter, la zone_iso_debit est indiqué en géométrie ligne alors que cela semble être de la surface Ce schéma limite le nombre de possibilités, pourquoi ne pas avoir des surfaces d'iso-hauteurs, d'iso-cotes, d'iso-vitesses, d'iso-débit-linéiques, d'iso-charge... La même chose pour les lignes ou les points, il faut à ce moment là ajouter des blocs au schéma. Par exemple, il est bien plus facile d'avoir des polygones d'iso-cotes sur les données lidar que des courbes de niveau, en particulier sur le littoral (voir: http://www.wikhydro.org/index.php/Classement_en_iso-valeurs_des_donn%C3%A9es_LIDAR) et ceci n'est pas possible dans ce schéma. 2. remarques de 2ème niveau Pour permettre plus de possibilités, il peut être intéressant d'ajouter un bloc sur type de paramètre hydraulique avec les possibilités (hauteurs, vitesses, cotes, débits linéiques, charge et peut-être d'autres, au niveau européen, il y a un grand nombre d'autres indicateurs hydrauliques, voir DEFR. Au lieu des 6 blocs du milieu du schéma, il y aurait un bloc pour la représentation des surfaces avec un champ en + indiquant les paramètres hydraulique, idem pour les lignes et les points, qui serait lié au bloc paramètres hydrauliques		Le terme "zone_inondable" est renommé en " surface_inondable " conformément au vocabulaire utilisé dans le décret. La classe "Zone_iso_debit" est bien une classe surfacique. La géométrie qui figure dans le modèle est corrigée. Cette classe est d'ailleurs renommée en Zone_iso_classe_debit . Les iso-cotes ne peuvent être modélisées et représentées que par des objets linéaires. Les classes d'iso-vitesse sont déjà traitées dans le modèle par la classe Zone_écoulement. Les noms des classes sont harmonisés de la façon suivante : Zone_iso_classe_hauteur Zone_iso_classe_debit - Concernant le périmètre du modèle : le modèle s'attache à décrire le résultat c'est-à-dire les objets devant figurer dans chaque carte. Ce modèle n'interdit pas d'ajouter localement des données supplémentaires. - Concernant la remarque de niveau 2 : la méthode utilisée et ses paramètres de calcul associés sont à décrire dans le rapport associé au TRI. En outre, le modèle décrit un noyau qui autorise l'ajout d'un ou plusieurs champs locaux.
4	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	B	III.4	Technique	Cela ne me semble pas possible de mettre l'ensemble des données cités, il y a des choix par exemple entre iso-classes de hauteurs ou iso-débits		En effet, les objets de la "zone_iso_classe_hauteur" sont obligatoires sauf en cas de ruissellement, auquel cas ce sont les objets de la classe "zone_iso_classe_debit" qui sont obligatoires
5	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	B	VII.2	Technique	Par rapport à l'EPRI, l'identifiant lié au district a disparu, FRA, FRB..., je ne sais pas si c'est judicieux. Les régions ont aussi des n°INSEE utilisées lors de l'EPRI, pourquoi changer et inventer des lettres alors que l'INSEE est disponible? Comment fonctionne le standard sur un TRI multi-région ou multi-bassin si le code district est utilisé		L'identification des objets est revue. Cf. réponse au commentaire n°33
6	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	B	VII.2	Technique	1. remarques de 1er niveau La classe Ligne_iso_debit n'est pas cohérente avec le schéma qui parle de zone d'iso débit 2. Remarques de 2ème niveau En suivant le raisonnement de blocs sur les paramètres hydrauliques, on pourrait avoir une ZIC (Zones d'iso-classe) mais sur la hauteur, la cote, le débit, vitesse qui donnerait ZICH, ZICC, ZICV, ZICD... Pour les points, on pourrait avoir PIH, PIP, PIV... et idem pour les lignes Dans le cas présente l'objet pourrait s'appeler dhFRC.r41.PtV5, je pense que le terme DREAL risque d'être moins durable que le r de région. Le nom du TRI avec la métropole principale devrait aussi se trouver dessus, le code INSEE de la métropole serait aussi intéressant, ça donnerai dhFRC.r41.c55145.PtV5		Il s'agit d'une seule et même classe qui est renommée " Zone_iso_classe_debit " (cf. réponse au commentaire 3). Le modèle DI se limite aux objets à faire figurer obligatoirement sur les cartes de la directive inondations (ce qui n'exclut d'ajouter localement des informations complémentaires créées ou utilisées pour parvenir aux cartes attendues).

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée	Modification ou réponse retenue
						ou Réponse à la question posée	
7	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	Standard		Technique	Le fichier wor ne s'ouvre pas correctement, l'analyse n'est pas possible, merci de le modifier		Le document WOR sera corrigé lors de l'actualisation des gabarits de tables et la création d'un jeu test.
8	Yann Eglin (Irstea)	B	II,1 et B en général et C	Technique	Idem que F. Pons : Le titre devrait être surface inondable, ce qui est écrit dans le décret, pour distinguer des zones inondables PPRI..., ca permettrait d'avoir EAIP pour l'EPRi, surfaces inondables pour la carto DI et zones inondables pour les PPRI ou AZI. A corriger aussi dans le texte		Remplacement de "zone_inondable" par "surface_inondable".
9	Yann Eglin (Irstea)	B	III.3.1 Ouvrage de protection	Technique	Ouvrages de protections : l'exhaustivité de la liste des différents types d'ouvrages de protection (dont enrochements) implique soit l'existence dans les services de BD géographique ou SiouH très complète (études antérieures) soit un recensement à faire par le BE à partir du MNT et d'une enquête de terrain. Du coup l'identifiant dans la base SIOUH devrait être optionnel car certains de ces ouvrages ne devraient pas s'y trouver (enrochements...).		L'identifiant SIOUH n'est à remplir obligatoirement que l'orsque l'objet provient de ce système. La règle sera précisée en ce sens. Un attribut identifiant_ROE est ajouté à la table : il est à remplir quand l'objet est importé depuis cette base de données.
10	Yann Eglin (Irstea)	B	III.8 Carte de risques	Technique	Les cartes de risque résultent de la superposition ... Il manque la carte de synthèse des "zones inondables" ou au moins l'attribut "Les zones inondables correspondantes aux scénarios étudiés" de la carte de synthèse car l'aléa (hormis la surexposition) n'est pas présente dans la liste		En effet, les surfaces inondables sont ajoutées à la liste à puces de ce paragraphe
11	Yann Eglin (Irstea)	B	III.6.3 Enjeu_staton_épuratio	Technique	Proposition de rappeler que ne sont concernées que les STEP > 2000 eqHab		Précision apportée dans le texte.
12	Yann Eglin (Irstea)	B	III.6.7 Enjeu_patri moine	Technique	Il est noté que cette classe est optionnelle (vrai) puis obligatoire		Cette classe est optionnelle.
13	Irstea (André Paquier)	B	II.1	Technique	Dans le même esprit que la remarque de F. Pons : Pourquoi, traite-on différemment hauteur et vitesse pour les iso courbes et pourquoi pour un champ de vitesses, on ne donne pas la valeur exacte du module de la vitesse et l'angle de cette vitesse.		Direction du champ de vitesse : cf. réponse au commentaire n°2
14	Irstea (André Paquier)	B	III	Général	On associe une carte à un scénario d'inondation mais il me semble que ce scénario correspond à un type d'inondation (débordement de cours d'eau, submersion marine, etc) alors que une inondation peut être associée à plusieurs sources : exemple d'un estuaire où marée + crue sur la rivière + éventuellement ruissellement du versant donc l'approche (si j'ai bien compris) me semble réductrice		Les attributs type_inondation et scenario de la classe carte_zone_inondable ne sont pas renseignés lorsqu'il s'agit d'une carte de synthèse. La cardinalité du champ type_inondation passe à [1..2] pour traiter le cas fréquent des cartes traitant deux types d'inondation à la fois.
15	Frédéric Pons (CETE Méditerranée)	B	II.2	Général	L'objectif de ce schéma est de garder une traçabilité des cartes, je n'ai pas vu de lieu où un lien était fait entre la carte et le rapport d'étude ayant permis de fournir la carte des aléas et des enjeux. Au départ, je pensais que l'on pouvait indiquer le type de méthodes utilisées pour faire les cartes d'aléas mais comme ces cartes risquent de provenir de sources diverses, ce serait trop complexe, le rapport me semble l'élément indispensable.		Le rapport d'étude doit être mentionné dans les métadonnées (dans l'attribut "Généalogie"). Un champ URL est ajouté aux deux classes 'carte_risque' et 'carte_surface_inondable' pour notamment améliorer le fonctionnement des services de visualisation.
16	Christophe MOULIN (CETE Méditerranée)	B	V.14	Technique	L'évaluation des habitants saisonniers se fera par une variation (pourcentage) ou un nombre, mais à l'échelle de la commune, pas en dessous. On n'affichera donc pas des valeurs par scénario, sauf à pratiser une variation saisonnière communale sur les chiffres de population permanente par type de scénario, mais cela me paraît inadapté. En effet, cela conduirait à afficher une précision que nous n'avons pas. Dans "unité rapportage enjeux", le format est "chaîne de caractère" ; dans le gabarit MAPINFO, il y a aussi ces formats de chaîne de caractère (dans relation zone_inondable_TRI par exemple).	La remarque porte sur l'échelle de rendu du paramètre "variation saisonnière" ; une valeur de base sera fournie par le niveau national (CETE Med) pour chaque commune incluse dans un TRI. La donnée pourra être précisée au niveau local, mais je doute qu'on puisse la préciser à un niveau infra-communal ...	L'acquisition des données de population saisonnière est un procédé local qu'il est difficile de décrire dans ce document. La méthode utilisée devra être décrite et expliquée dans le rapport. Afin de préciser si le nombre d'habitants saisonniers est exprimé en valeur absolue, ou bien en pourcentage, un attribut "expression_hab_saisonnier" qui se forme d'un énuméré avec 2 valeurs possibles : "Valeur absolue" ou "Pourcentage du nombre d'habitants permanents".

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée ou Réponse à la question posée	Modification ou réponse retenue
17	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)	IV		Technique	Le paragraphe sur la temporalité des objets n'est pas clair. On parle d'"enjeux primaires", puis d'"enjeux relatifs à des biens et services". Il faut distinguer les enjeux pour lesquels on récupère des éléments d'autres bases de données, et où donc on peut renvoyer dans les méta-données les versions, de ceux pour lesquels les objets seront issus de diverses sources, et où donc il est pertinent de disposer d'un attribut décrivant cette source : c'est le cas pour "enjeu_activité_économique" "enjeu_gestion_crise" "enjeu_patrimoine".		La notion d'enjeux primaires disparaît dans le document au profit d'"enjeux relatifs à des biens et services" (supprimant ainsi le paragraphe III.6.1). Après réflexion, l'attribut reference_Objct_Externe (type complexe composé du nomSourceExterne, idSourceExterne, versionSourceExterne) est ajouté pour garder la trace de l'objet source. Il s'applique à tout système d'informations jouant le rôle de fournisseur d'objets externes.
18	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)			Général	Depuis quelques temps il semble qu'on ne parle plus de "stations d'épuration" mais de "station de traitement des eaux usées" : je propose que la terminologie soit ici aussi adaptée ; cela a été fait dans le rapport de la mission "enjeux et paramètres" mais n'a pas pu encore l'être dans le modèle de données (remplacer également STEP par STEU).		La terminologie doit en effet être adaptée pour se rapprocher des définitions du SANDRE. Cf. réponses au commentaire n°26
19	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)	II.2		Technique	Dans les relations concernant la carte de risque, il semble qu'il manque celle avec les fonds de plan, et celle avec la zone inondable.		Correction apportée
20	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)			Général	Concernant l'emploi, nous sommes en train de réfléchir à la manière de le calculer, mais cela se révèle assez hardu et il est possible que nous en restions à "emploi salarié" ou "emploi non public" ; les termes devront pouvoir être adaptés ultérieurement dans les différents champs.	Le rendu des études sur la population et l'emploi est prévu pour novembre ; les modifications éventuelles interviendront donc sur une révision du MDD.	Si cette approche est confirmée par la pratique, elle pourra alors être prise en compte dans une prochaine version du modèle.
21	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)			Général	Dans la fiche décrivant "enjeu_gestion_crise", le mot stratégique apparaît plusieurs fois ; il a été demandé, après élaboration de ce premier projet de MDD, de ne plus faire figurer ces termes ; parler de - bâtiments utiles pour la gestion de crise - réseaux utiles pour la gestion de crise - bâtiments sensibles pouvant présenter des difficultés d'évacuation - établissements susceptibles d'aggraver la gestion de crise"		Définition modifiée
22	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)	V.12		Technique	Un champ "EstRéférence" a été rajouté dans tous les enjeux ; pour enjeu_gestion_crise et enjeu_patrimoine, il semble que cela fasse double emploi avec "Représentation" qui avait la même fonction me semble-t-il.		L'attribut Représentation des deux classes concernées est en effet redondant et donc supprimé
23	Christophe MOULIN (CETE B Méditerranée)	V.22		Technique	Enfin les modifications récemment proposées dans la phase de validation devront être intégrées : c'est le cas pour les ICPE qui figureront dans les enjeux "gestion de crise" ; la liste des éléments ("catégorie_enjeu") peut être précisée, plutôt que d'avoir à renseigner "autre" lorsque l'on sera confronté à ce type d'installations.		Les valeurs suivantes sont ajoutées à la liste des catégories des enjeux de gestion de crise : - Installation nucléaire de base (INB) - Installation SEVESO
24	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	Point_champ_vitesses : Parle-t-on de débit de cours d'eau ou de débit d'un volume d'eau lors d'une inondation ?	Si c'est le débit de cours d'eau qui est visé, un dictionnaire existe au Sandre => http://www.sandre.eaufrance.fr/Referentiel-hydrologique ,90 Si c'est l'autre possibilité, merci d'affiner la définition "Dans le cas d'une inondation..." - Même question/remarque pour 'Point remarquable de cote, vitesse, débit'	La définition s'applique évidemment dans le cas d'un aléa inondation. La définition est précisée en ce sens.
25	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	Ouvrage_protection Pour information, ce concept est déjà en grande partie modélisé dans le dictionnaire Sandre des Obstacles à l'Écoulement. => concepts de barrage, digue. => Enrochement, remblais sont rattachés à la notion de 'matériau de construction'. => http://www.sandre.eaufrance.fr/Description-des-ouvrages-faisant ,259		Il est en effet nécessaire d'assurer l'interface entre le SIG DI et le SI Eau. Pour y parvenir, le groupe de travail propose de : 1- interfacier le modèle DI et le répertoire SANDRE 2- gérer la traçabilité de chaque objet du SIEau réutilisé dans le cadre de la directive inondations par la conservation des identifiants externes (cf. réponse au commentaire n°9) 3- ajouter une description des sources à utiliser et donc des flux entre systèmes d'informations externes et le SIG DI.

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée ou Réponse à la question posée	Modification ou réponse retenue
26	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	Enjeux De nombreux, Enjeux renvoient vers des concepts déjà modélisés dans le SIE. - station d'épuration => dictionnaire "Ouvrage de dépollution" => concept d'Ouvrage de dépollution => http://www.sandre.eaufrance.fr/Ouvrage-de-depollution		Cf. réponse au commentaire n°25
27	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	zone protégée => dictionnaire "Zonages techniques et réglementaires du domaine de l'eau" : => concept de "Zone Protégée de la DCE" => http://www.sandre.eaufrance.fr/Zonages-techniques-et		Cf. réponse au commentaire n°25
28	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	IPPC => dictionnaire "Description des sites d'activités" V 3.0 => concept de site d'activité. => http://www.sandre.eaufrance.fr/Description-des-sites-d-activites		La source de données utilisée est la base GIDIC qui concentre au niveau national toutes les installations classées pour la protection de l'environnement.
29	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	activité économique : Si l'activité économique renvoie à la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) => également voir le concept de site d'activité ci-dessus.		La classification des activités proposées en §V.18 provient de la BDTOPO (valeurs caractérisant la classe "SURFACE_ACTIVITE")
30	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	Concept de communes Restreindre la modélisation des communes à un héritage d'Unité_rapportage_enjeu à l'échelle de la COVADIS va empêcher sa réutilisation dans d'autres dictionnaires. Au sein du SIE, 'Commune' n'hérite d'aucun concept. Tout au plus, il pourrait hériter d'un concept plus générique d'unité administrative (qui reste à définir, de préférence par l'INSEE).	LBT : le concept d'unité administrative est défini un règlement européen : Règlement relatif à l'interopérabilité des séries de données et des services géographiques Règlement (UE) no 1089/2010 de la Commission du 23 novembre 2010. Il y a bien la notion d'héritage, de mémoire.	La définition du concept de commune ne relève pas de ce standard. Ce concept ne doit pas être redéfini ici. La représentation de la classe dans le modèle est grisée, et les définitions de ce concept sont à supprimer du standard DI.
31	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			général	Approche globale Le modèle semble très orienté physique et non pas conceptuel : les cartes sont les éléments centraux des 2 packages et l'on retrouve des associations "situé sur" vers celles-ci. Cela répond sans aucun doute aux besoins autour de la production des cartes demandées par la directive inondation. Mais, même remarque que pour les communes, cela va réduire la réutilisation potentielle des concepts apparaissant dans ce dictionnaire.	Exemple de modification allant vers plus de conceptuel => plutôt qu'une association "Zone_inondable" <-- se situe --> sur "Carte_risque" <-- se situe --> "enjeu_station_epuration" Une association "Zone_inondable" <-- enjeu epuration --> Station epuration (idéalement "ouvrage de dépollution" dans le Sandre) => même logique pour Zone_sur-aléa Autre possibilité sur le même exemple : faire un concept générique d'enjeu (ce qui permettrait de définir ce qu'est un enjeu), le typer et le relier aux autres concepts IPPC, zone protégée DCE... LBT : il y a une proposition dans le projet actuel sur les spécifications de l'annexe III d'INSPIRE. La modélisation n'est pas idiote, mais refusée dans INSPIRE par la DGPR (A-M Levraut) en raison des conséquences en termes de gestion de séries de données. A voir si cela a du sens en mode français.	Les classes de carte jouent un rôle pivot dans les deux modèles : elles cherchent à les rendre opérationnels et compréhensibles de tous en représentant concrètement les productions qui sont attendues. Ensuite, l'analyse a montré que la relation entre une surface inondable et les enjeux qu'elle engendre peut très bien se déduire par requête spatiale ce qui représente une économie de saisie. En ce qui concerne la définition d'un concept générique d'enjeu, cela peut avoir du sens mais à condition de limiter la portée de sa définition au domaine de la directive inondations, en l'appelant par exemple EnjeuTRI. Car la notion d'enjeu dépend du contexte et de la méthode qui le définissent : les définitions d'un enjeu PPR et d'un enjeu TRI ne sont pas identiques. Ces relations <se situe sur> sont plutôt descriptives et ne sont pas implémentées dans la structure physique des données.
32	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			technique	attribut 'estRéférence' => Définition : Spécifie si l'objet figure sur la carte (ou les cartes) approuvées par le Préfet ou non. => Si "carte" = carte_risque, carte_zones_inondables, chaque objet étant lié aux concepts centraux de Carte, j'ai l'impression qu'il y a redondance en termes d'information => De plus Zone_inondable est lié aux 2 cartes. Si estRéférence = True, cela veut dire que la zone est forcément référence dans les 2 cartes ?		Cet attribut a été délibérément ajouté aux classes car leur relation avec les classes carte_surface_inondable et carte_risque_inondation n'est pas implémentée dans la structure physique des données. 3ème remarque : si l'attribut vaut "True", alors effectivement cela signifie que l'objet "Zone inondable" est présent sur une carte d'aléa ET sur la carte de risque validées.

Numéro de commentaire	Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou Question posée	Modification proposée ou Réponse à la question posée	Modification ou réponse retenue
33	Sylvain Grellet (OIEau, Sec. SANDRE)			technique	Identifiant : La codification proposée est très signifiante. A moyen terme, le risque que les D(R)EALs soient renommées en quelque chose d'autres n'est pas nul. Pour information, dans le SIE, toutes les D(R)EAL ont un code intervenant unique (ex : http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:referentiel:INT:2.1:CdIntervenant:13001025900021::html)		Le GT Métadonnées déconseille vivement d'employer des codifications signifiantes. La recommandation – et la pratique de plusieurs DG du ministère – est de prendre le n°S IRET, ici des DREAL, en attendant une gestion d'espaces de noms opérationnelle. Celle-ci assurera la pérennité. Système retenu pour les identifiants DI : <code bassin DCE>_TRI_<NOM TRI>_<code de la classe >_numéro automatique
34	Didier Vivet (DREAL Centre)			Général	Dans cette 2eme étape de mise en oeuvre de la di, je pense que nous devrions chercher à progresser sur la connaissance des enjeux 'au tant que sur l'aléa. En effet, le gain est important sur l'hydraulique, mais nous progressons peu sur des enjeux.	A ce titre, même si ces informations ne sont pas obligatoires pour le rapportage, il serait intéressant de connaître pour : - les IC: importance, sensibilité à l'eau ... - hôpitaux: nb de lits, nature de l'activité médicale en lien avec les risques liés à une éventuelle évacuation (patients lourdement appareillés...) - maisons de retraites: nombre de personnes hébergées, nombre de lits médicalisés... - centres de secours ou concourant au maintien de l'ordre (gendarmerie, police): périmètre d'intervention...	Le modèle conceptuel est un noyau qui ne peut pas faire figurer toutes ces informations. Mais rien n'empêche de mieux caractériser ces enjeux localement en ajoutant les attributs concernés.
35	Didier Vivet (DREAL Centre)			technique	je suis dubitatif sur la différenciation du sur-aléa digue par scénario d'inondation. Une digue rompra à partir d'un débit donné qui n'est pas directement lié au maximum de la crue. Peu importe le scénario dans lequel nous sommes (faible, moyen, extrême), le sur-aléa visé lié à la dissipation d'énergie, reste le même: c'est au moment de la rupture (ici, par hypothèse, que le dit débit de fiabilité est atteint) que le sur-aléa est le plus fort et non au passage du maximum de la crue. J'aurais tendance à vouloir prendre une seule zone de sur-aléa, introduite dans les cartes d'inondations dès que le débit de la crue (faible, moyenne, extrême), fait craindre pour la fiabilité de l'ouvrage.		Le choix a été laissé aux DREAL de définir le sur-aléa par rapport un scénario ou non. En effet, on peut choisir de prendre la rupture la plus grave possible qui se situe au moment du commencement du débordement. S'il n'est pas rattaché techniquement à un scénario, il est rattaché par défaut au scénario immédiatement supérieur, a priori l'extrême. En pratique, 3 cas de figures semblent plus probables. 1/ pas de sur aléa disponible ou considéré comme pertinent 2/ sur aléa rattaché au scénario moyen, parce que de toute façon, toutes les études (PPRi, EDD) sont faites sur l'événement historique de référence, donc le moyen 3/ sur aléa rattaché à l'extrême parce que la rupture la plus grave se ferait sur une crue supérieure au moyen D'autres cas de figure ne sont pas impossibles mais très rares.
36	JL Delaveau	C		technique	Le modèle physique n'est pas complet	Prendre en compte la convention de nommage des fichiers utilisée par la COVADIS Ajouter le typage des champs Insérer un schéma du modèle physique	Le modèle physique va être complété
37	JL Delaveau	B	V.22	technique	Le code COVADIS de l'enjeu gestion de crise fait référence à la nomenclature des enjeux proposées dans le standard PPR. Cette nomenclature reste un projet qui n'a pas été validé par la COVADIS	Supprimer le champ code_covadis	Attribut conservé
38	F Thomas (IGN) B			technique	La structure de l'identifiant du TRI est-elle figée ? En effet, en l'état (définition transmise par la DGPR courant avril), elle intègre le code du département et le nom de l'organisme producteur, au lieu de son numéro SIRET. Ceci me semble en contradiction avec les préconisations du GT 'Métadonnées'.		TRI69DDT2012002 n'a pas réellement vocation à devenir le code d'identification d'un TRI. Il est retenu comme code TRI dont la structure est imposée par la communauté européenne pour le rapportage de la DI : <bassin DCE>_TRI_<NOM TRI> où NOM COURT le nom court du TRI. Par exemple: FRD_TRI_LYON. L'unicité de l'identifiant évitera le risque de confusion pour les services, et d'avoir à gérer des correspondances entre identifiants.